



FSG Aigle-Alliance
CP 472
1860 Aigle

E-mail : info@fsg-aiglealliance.com

1. CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

- L'inscription à un groupement doit être remise au moniteur à la deuxième leçon et tient lieu de contrat d'engagement auprès de la société et de la Fédération suisse de gymnastique (FSG).
- Tout membre de la FSG doit être couvert par une assurance accident personnelle. Il bénéficie d'une assurance complémentaire accident auprès de la Caisse d'Assurance de Sport (CAS – règlement sur le site FSG).
- Les cotisations sont dues pour l'année à venir et payables dans les 30 jours. Toute cotisation non payée sera signalée au moniteur responsable et pourra entraîner la suspension de toute activité gymnique, jusqu'à preuve du paiement. Une démission en cours d'année n'octroie aucun droit à un remboursement, même partiel, de la cotisation.
- Le montant des cotisations peut être consulté sur notre site internet www.fsg-aiglealliance.com ou auprès du moniteur responsable du groupement.
- Les démissions, modifications d'adresse ou de toute autre information importante doivent être envoyées par écrit à l'adresse mentionnée en en-tête, ainsi qu'au moniteur responsable du groupement.

<u>GYMNASTE</u>		
<input type="checkbox"/> FILLE	NOM	
<input type="checkbox"/> GARÇON	PRÉNOM	
N° AVS	DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE		
NP, VILLE		
NUMÉRO(S) TÉLÉPHONE.....		
E-MAIL		
<u>REPRÉSENTANT LÉGAL N°1 (SI MINEUR.E)</u>		
<input type="checkbox"/> MADAME	NOM	
<input type="checkbox"/> MONSIEUR	PRÉNOM	
NUMÉRO(S) TÉLÉPHONE.....		
E-MAIL		
<u>REPRÉSENTANT LÉGAL N°2 (SI MINEUR.E)</u>		
<input type="checkbox"/> MADAME	NOM	
<input type="checkbox"/> MONSIEUR	PRÉNOM	
NUMÉRO(S) TÉLÉPHONE.....		
E-MAIL		
<u>INSCRIPTION</u>		
GROUPEMENT(S)		
DATE 2 ^{ÈME} LEÇON	DATE	SIGNATURE D'UN REPRÉSENTANT LÉGAL